

CHAPITRE III.

ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX GALATES.

ARTICLE I^{er}.

LE CÉPHAS DE L'ÉPÎTRE AUX GALATES.

L'authenticité de l'Épître aux Galates ne fait doute pour personne, mais la critique rationaliste cherche à l'exploiter pour battre en brèche les Actes des Apôtres¹. « Toutes les fois qu'il nous est permis de contrôler le récit des Actes, dit M. Renan, nous le trouvons fautif et systématique. Le contrôle, en effet, que nous ne pouvons demander à des textes synoptiques, nous pouvons le demander aux Épîtres de saint Paul, surtout à l'Épître aux Galates. Il est clair que, dans le cas où les Actes et les Épîtres sont en désaccord, la préférence doit toujours être donnée aux Épîtres, textes d'une authenticité absolue, plus anciens, d'une sincérité complète, sans légendes². » Nous montrerons qu'il n'existe aucune contradiction entre les Actes et les Épîtres, après avoir établi d'abord que le Céphas auquel résiste saint Paul,

¹ Voir ce que nous avons dit plus haut, p. 440-450.

² E. Renan, *Les Apôtres*, p. xxxix.

d'après le récit qu'il fait aux Galates, est bien l'apôtre saint Pierre¹, quoique quelques commentateurs catholiques soutiennent le contraire.

Saint Paul, en parlant d'un personnage qu'il appelle Céphas, raconte, dans l'Épître aux Galates, qu'il lui « a résisté en face². » Il fallait que ce Céphas eût une importance réelle pour que l'Apôtre des nations, dont le zèle ne connaissait aucun obstacle, citât comme un trait d'énergie le fait de lui avoir résisté. Aussi, la plupart des Pères et des commentateurs ont-ils cru, dans tous les temps, que ce personnage n'était pas autre que saint Pierre, dont le nom araméen était, en effet, Céphas. Néanmoins, comme saint Paul écrit non seulement qu'il lui « a résisté en face, » mais qu'il lui a résisté « parce qu'il était répréhensible, » il y a depuis longtemps des interprètes qui ne peuvent croire que ce Céphas soit le chef de l'Église, et ils soutiennent que c'est un des soixante et douze disciples. Les rationalistes, d'accord cette fois avec la majorité des catholiques, ne doutent point, au contraire, que Céphas ne soit saint Pierre. A notre avis, c'est la seule opinion qui puisse être défendue et nous n'hésitons pas à le reconnaître³.

¹ Il est d'autant plus utile, je crois, de traiter cette question que, pour des raisons diverses, elle préoccupe un grand nombre d'esprits, comme l'attestent les demandes de renseignements que l'on adresse souvent sur ce sujet aux professeurs d'Écriture Sainte.

² Gal., II, 11.

³ Pour établir notre thèse, nous n'aurons guère qu'à résumer l'excellent travail publié par le P. Pesch, *Ueber die Person des Cephas*, dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. VII, 1883, p. 456-490.

Les Pères sont à peu près unanimes sur ce point. Le nom de Céphas se rencontre pour la première fois, en dehors du Nouveau Testament, dans la première Épître de saint Clément, pape, aux Corinthiens, vers l'an 96. Faisant allusion à la première Épître de saint Paul aux Corinthiens¹, le Pontife leur dit : « C'est certainement par l'inspiration du Saint-Esprit qu'il vous a adressé une lettre où il vous parle de lui, de Céphas et d'Apollo². » Et ce qu'il ajoute montre que par Céphas il entend l'apôtre saint Pierre. Aussi plus tard, en s'appuyant sans doute sur ce témoignage contemporain des Apôtres et émanant de la plume d'un homme qui les avait connus, saint Jérôme affirmait-il qu'il ne connaissait qu'un seul Céphas, Pierre, le chef de l'Église³.

Saint Irénée, évêque de Lyon, vers 135-202, dans son fameux ouvrage *Contre les Hérésies*⁴, et Tertullien, vers 160-240, dans son traité *De la Prescription*⁵, voient, sans aucune hésitation, le prince des Apôtres dans le personnage dont parle l'Épître aux Galates. Saint Cyprien, mort en 258, ne pense pas autrement. Dans une de ses lettres⁶, il cite saint Pierre comme un modèle

¹ I Cor., I, 12.

² S. Clément pape, *I Ep. ad Cor.*, XLVII, t. I, col. 308.

³ « Sunt qui Cephā... non putant Apostolum Petrum, sed alium de septuaginta discipulis isto vocabulo nuncupatum... Quibus primum respondendum, alterius nescio cujus Cephæ nescire nos nomen, nisi ejus qui et in Evangelio, et in aliis Pauli Epistolis et in hac quoque ipsa modo Cephā modo Petrus scribitur. » S. Jérôme, *Comm. in Ep. ad Gal.*, II, 11, t. XXVI, col. 340-341.

⁴ S. Irénée, *Cont. Hær.*, III, XII, 15, t. VII, col. 910.

⁵ Tertullien, *De præscript.*, XXIII, t. II, col. 36.

⁶ S. Cyprien, *Epist.*, LXXI, 3, t. IV, col. 410.

de patience, à cause de la docilité avec laquelle il accepta l'avertissement de saint Paul. Telle était alors la croyance de l'Église d'Afrique.

Clément d'Alexandrie, mort vers 217, est le premier écrivain ecclésiastique qui ait considéré Céphas comme un des soixante et douze disciples. Il soutenait ce sentiment, au témoignage d'Eusèbe¹, dans un passage de l'ouvrage aujourd'hui perdu des *Hypotyposes*. Photius, qui avait lu cet écrit, en porte un jugement sévère dans sa *Bibliothèque* : « Au milieu de quelques bonnes choses, dit-il, il est plein de fables absurdes et de doctrines hérétiques, provenant soit de Clément lui-même, soit d'une autre personne ayant pris son nom². » Cette œuvre suspecte est la seule qui, dans les cinq premiers siècles de notre ère, distingue deux Céphas. Eusèbe rapporte l'opinion de Clément, sans l'approuver ni la contredire.

La tradition de l'Église d'Antioche, où s'était passé l'événement rapporté dans l'Épître aux Galates, n'hésitait pas à reconnaître saint Pierre dans Céphas ; mais le plus illustre enfant de cette Église, saint Jean Chrysostome (347-407), donnait du fait lui-même une explication assez singulière. Dans son commentaire de l'Épître aux Galates³, et dans une homélie sur ce sujet⁴, le grand

¹ Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, 12, t. XX, col. 117.

² Photius, *Codex cix*, t. CIII, col. 384. Plusieurs croient que les Ariens ont interpolé les *Hypotyposes* de Clément ; Alzog conjecture que le savant Alexandrin a composé cet écrit au moment où il abandonnait le paganisme pour se convertir au Christianisme. Alzog, *Patrologie*, traduct. Belet, 1877, p. 169.

³ S. Jean Chrysostome, *Hom. II in Gal.*, 4, t. LXI, col. 640 et suiv.

⁴ S. Jean Chrysostome, *Hom. in illud : In faciem ei restiti*, t. LI,

orateur soutient que c'est d'après un plan concerté entre les deux Apôtres, que saint Pierre fit semblant d'observer les cérémonies légales, afin que saint Paul eût l'occasion d'établir devant tout le monde que les chrétiens n'étaient pas tenus à l'observation de la loi mosaïque. D'après saint Jérôme¹, c'est Origène, mort en 254, qui est le premier auteur de cette explication.

Saint Jérôme (340-420) l'accepta à son tour, et de là prit naissance la discussion célèbre qui s'éleva entre lui et saint Augustin (354-430). Le solitaire de Bethléem reconnaît que le Céphas de l'Épître aux Galates est saint Pierre. Il montre, à la suite de saint Jean Chrysostome², que la tradition, aussi bien que le texte de saint Paul, ne permet pas de douter de l'identité de Céphas et de saint Pierre. Il est vrai, ajoute-t-il, que les hérétiques abusent de ce passage, mais ce n'est pas là une raison de nier la vérité. « S'il nous fallait admettre, dit-il, l'existence d'un autre Céphas, à cause des blasphèmes de Porphyre, afin que saint Pierre n'ait pas l'air d'être tombé dans l'erreur, il nous faudrait retrancher des Saintes Écritures de nombreux passages que Porphyre noircit, parce qu'il ne les comprend pas³. »

col. 371 et suiv. L'opinion de saint Jean Chrysostome a été reproduite par plusieurs écrivains grecs, par saint Jean Damascène (mort vers 754), t. xcvi, col. 787; Œcuménius au x^e siècle, t. cxviii, col. 1111, et Théophylacte au xi^e siècle, t. cxxiv, col. 975. Œcuménius mentionne aussi l'explication de Clément d'Alexandrie, mais il paraît ne pas y attacher d'importance.

¹ S. Jérôme, *Epist. cxii ad Augustinum*, 4, t. xxii, col. 918.

² S. Jean Chrysostome, *Homilia in illud : In faciem ei restiti*, 15, t. li, col. 384.

³ S. Jérôme, *Comm. in Epist. ad Galat.*, II, 11, t. xxvi, col. 341.

Saint Augustin était parfaitement d'accord avec saint Jérôme sur l'identité de saint Pierre et de Céphas, mais il était choqué de l'interprétation du fait donnée par le solitaire de Bethléem. Accepter une telle explication, lui écrivait-il dans une première lettre¹, c'est traiter avec peu de respect la Sainte Écriture et approuver la ruse et la tromperie. Cette lettre s'égara; saint Jérôme ne la reçut point et il ne la connut que plus tard par des copies qui en avaient été faites à l'insu de saint Augustin. Il crut que l'évêque d'Hippone avait écrit publiquement contre lui et il en fut très ému. De là une correspondance entre les deux docteurs. Dans une longue lettre², saint Augustin défend vigoureusement son opinion, en s'appuyant sur le texte même de saint Paul et sur l'autorité des Pères, entre autres de saint Ambroise³. Ses raisons convainquirent saint Jérôme, car il adopta l'interprétation de l'évêque d'Hippone dans les dialogues qu'il publia plus tard contre les Pélagiens⁴.

Les autres écrivains ecclésiastiques du v^e siècle n'eurent pas un autre sentiment que ces deux grands docteurs : saint Cyrille d'Alexandrie, mort en 444⁵; Cassien (vers 350-435)⁶; Théodoret, évêque de Cyr, en Syrie (386-vers 458)⁷; le pape saint Gélase I^{er}, qui

¹ S. Augustin, *Epist. xxviii ad Hieronymum*, 3, t. xxiii, col. 112.

² S. Augustin, *Epist. lxxxii ad Hieronymum*, t. xxiii, col. 276 et suiv.

³ S. Ambroise, *Comm. in Gal.*, II, 11, t. xvii, col. 349-350.

⁴ S. Jérôme, *Dialog. adv. Pelagianos*, I, 22, t. xxiii, col. 516.

⁵ S. Cyrille d'Alexandrie, *Cont. Julian.*, IX, t. lxxvi, col. 1000-1001.

⁶ J. Cassien, *Collatio xvi*, 12, t. xlix, col. 1027.

⁷ Théodoret de Cyr, *Interpr. Ep. ad Gal.*, II, 11, t. lxxxii, col. 472.

occupa le trône pontifical de 492 à 496¹. Au VI^e siècle, saint Grégoire le Grand (540-604) dit, dans ses *Homélie sur Ézéchiël* : « Il y en a qui prétendent que ce ne fut pas Pierre, le prince des Apôtres, mais un autre du même nom que lui, qui fut blâmé par saint Paul. S'ils avaient lu plus attentivement les paroles de saint Paul, ils ne s'exprimeraient pas de la sorte². »

De tous les anciens écrivains ecclésiastiques, on ne trouve, en dehors de Clément d'Alexandrie, qu'un seul auteur contemporain de saint Grégoire le Grand, qui ait distingué Céphas le disciple, et saint Pierre le chef du Collège apostolique : c'est le compilateur du catalogue des Disciples du Sauveur, attribué faussement au martyr saint Dorothee de Tyr. Nous lisons dans ce catalogue, inséré dans la *Chronique pascalle*³ : « Céphas, surnommé Pierre, avec qui discuta saint Paul sur le judaïsme. » Ce Céphas occupe le troisième rang parmi les disciples du Sauveur.

La liste du pseudo-Dorothee, de l'aveu de tous les critiques, n'a aucune valeur historique. Le savant Du Cange, qui le premier l'a publiée et traduite, ne s'est fait aucune illusion sur son caractère : « Ce catalogue des soixante et dix disciples, dit-il, n'est qu'un ramassis de tous les noms qu'on rencontre dans les Épîtres des Apôtres, de telle sorte que l'un d'eux est nommé César, parce que saint Paul nomme une fois César, c'est-à-dire

¹ S. Gélase, *Codex canonum.*, XLVII, 2, t. LVI, col. 619.

² S. Grégoire le Grand, *Hom. in Ezech.*, l. II, *Hom.*, VI, 10, t. LXXVI, col. 1003.

³ *Chron. pascalle*, dans Migne, *Patr. gr.*, t. XCII, col. 521.

l'empereur. Bien plus, le nom de l'auteur est faux, car le martyr Dorothee n'a jamais existé. Tout ce qu'on lui attribue est de l'invention des Grecs oisifs¹. »

Nous pouvons nous rendre compte par ces observations de l'origine du disciple Céphas. On voulut avoir la liste de tous les disciples du Sauveur et, pour satisfaire la curiosité chrétienne, on recueillit dans les Livres Saints tous les noms qu'on put leur attribuer avec quelque ombre de vraisemblance. Céphas entre ainsi dans ce catalogue, mais avec d'autant moins de droit que ce nom n'apparaît jamais dans l'onomastique araméenne, avant que Jésus-Christ l'eût créé pour symboliser la dignité de saint Pierre. Aussi la tradition véritable ne connaît-elle point d'autre personnage qui l'ait porté. « Nous nommons le même homme Simon, Pierre et Céphas, » dit saint Basile (330-379)².

On allègue aussi en faveur de l'existence du disciple Céphas une prétendue lettre de l'évêque saint Martial, surnommé Céphas, aux Toulousains. On lit dans la préface, d'après la vie de saint Martial par son successeur Aurélius, que Martial était parent de saint Pierre et qu'il avait été baptisé par cet Apôtre, d'où l'on peut conclure que c'est pour ce motif qu'il avait été surnommé Céphas³. La suscription de la lettre porte : « Le serviteur de Dieu, apôtre de Jésus-Christ, Martial Céphas. » Ce document

¹ Du Cange, dans Migne, *Patrol. gr.*, note 95, t. XCII, col. 519.

² S. Basile, *Adv. Eunom.*, I, 8, t. XXIX, col. 528.

³ Voir Suarez, *De leg.*, l. IX, c. XV, n° 5, édit. Vivès, t. VI, p. 507. Suarez croit la lettre authentique, mais il n'en nie pas moins que ce Céphas soit celui de l'Épître aux Galates.

est apocryphe et sans autorité, comme l'a démontré Noël Alexandre, par cette raison entre autres que ce prétendu écrivain du premier siècle cite l'Écriture Sainte d'après la traduction de saint Jérôme¹.

Ainsi, pendant les six premiers siècles de l'Église, tous les écrivains qui se sont occupés de la question ont reconnu saint Pierre dans le Céphas de l'Épître aux Galates, à l'exception de Clément d'Alexandrie dans un ouvrage sans valeur historique et du faussaire qui a fabriqué, sous le nom de Dorothée de Tyr, le catalogue apocryphe des Disciples du Sauveur.

Les scolastiques n'ont pas pensé autrement que les Pères. Pendant tout le moyen âge, on ne rencontre pas un seul écrivain qui n'identifie avec saint Pierre le Céphas de l'Épître aux Galates. Ainsi Hervé de Dôle, dont le commentaire de l'Épître aux Galates fut autrefois très célèbre et attribué à saint Anselme, dit, après avoir rapporté les paroles de saint Grégoire le Grand citées plus haut : « On doit nécessairement reconnaître que c'est le Céphas auquel le Christ avait dit : Tu seras appelé Céphas, qui est interprété Pierre². » Le seul dissentiment qui existe à cette époque parmi les commentateurs, c'est que les uns se prononcent en faveur de l'explication primitive de saint Jérôme et les autres en faveur de celle de saint Augustin. Ainsi Pierre Lombard penche vers la

¹ Natalis Alexander, *Hist. eccl.*, sæc. I, c. XII, 11, Paris, 1714, t. III, p. 47.

² Herveus Burgidolensis, *Comm. in Ep. ad Gal.*, II, Migne, *Patr. lat.*, t. CCXXXI, col. 1146.

première et saint Thomas défend la seconde¹, mais ce dernier sentiment est de beaucoup le plus commun². Suarez l'embrasse aussi sans hésitation, et il traite de « moyen frivole d'é luder la difficulté, » *frivola evasio*, l'expédient qui consiste à chercher un disciple dans le conflit d'Antioche pour le substituer au prince des Apôtres³.

Céphas le disciple ne retrouva des partisans qu'après la naissance du protestantisme. Les catholiques eurent alors à défendre contre les nouveaux hérétiques l'infailibilité et la dignité de saint Pierre. Plusieurs d'entre eux pensèrent que le meilleur moyen de justifier le chef de l'Église en cette circonstance, c'était de soutenir qu'il n'était pas question de lui; mais les plus prudents et les plus circonspects eurent grand soin de ne réclamer pour leur solution qu'une pure vraisemblance. On remarque parmi eux Albert Pighius, Vallarsi, Hardouin, Zaccaria, Molkenbuhr et de nos jours Aloysio Vincenzi.

¹ Pierre Lombard, *In Gal.*, II, 14, *Patr. lat.*, t. cxcii, col. 110; S. Thomas, *In Gal.*, II, lect. 3, *Opera*, Anvers, 1612, t. xv, part. II, p. 120.

² « Eadem sententiam, dit Suarez en parlant de l'opinion de saint Augustin, secuti sunt communiter Scholastici antiqui ac denique moderni fere omnes, tam Scholastici quam exponentes caput secundum ad Galatas. » *De leg.*, I, IX, c. XVII, n° 18.

³ « Frivola evasio a Patribus rejecta, » porte le titre du paragraphe. Et dans le texte il dit : « Merito Sancti Patres neque ad resistendum hæreticis vel infidelibus neque ad expediendas alias illius loci difficultates illa frigida evasione usi sunt, sed pro certo semper supposuerunt Kephan illum fuisse Apostolum Petrum... Denique omnes etiam Scholastici hanc quæstionem tractantes in hoc consentiunt. » Suarez, *De leg.*, I, IX, c. XV, n° 7.

Albert Pighius (1490-1543) fut un des plus vaillants adversaires du protestantisme. Dans l'ouvrage où il défend la hiérarchie ecclésiastique, il dit : « Je sais que Clément d'Alexandrie... a affirmé que ce n'est point de Pierre, le prince des Apôtres, mais de l'un des soixante et dix disciples que Paul a écrit qu'il lui avait résisté en face. » Il ajoute ensuite quelques mots en l'honneur du docteur alexandrin et il continue : « J'ai fait ces remarques, afin qu'on ne tienne pas le témoignage de Clément comme de peu de valeur. Mais si nous accordons qu'il est question ici de l'apôtre Pierre, il faut ajouter que l'opinion soutenue par saint Jérôme contre saint Augustin n'est pas improbable, savoir que le blâme de Paul n'était que simulé... Enfin nous pouvons accorder, avec beaucoup d'autres que nous sommes loin de blâmer, que Pierre, le prince des Apôtres, fut réellement blâmé par Paul. La dignité de Pierre n'en est nullement diminuée¹. » On voit par ce passage que Pighius, d'après la méthode commune à beaucoup de théologiens, donne trois solutions différentes de la même difficulté, laissant au lecteur le soin de choisir celle qui lui agréera davantage et évitant de se prononcer lui-même.

Vallarsi (1702-1771), le célèbre éditeur des OEuvres de saint Jérôme, s'exprime tout autrement dans une note sur l'opinion de ce saint docteur que nous avons exposée plus haut² :

¹ A. Pighius, *Hierarchiæ ecclesiasticæ assertio*, III, 11, in-f°, Cologne, 1558, col. 129 a-130 a (Biblioth. du Séminaire de Saint-Sulpice, K 90).

² Voir plus haut, p. 460-461.

Il ne m'appartient pas de reprendre à cette place la vieille querelle qui a divisé les écrivains les plus célèbres. Il sera plus que suffisant d'indiquer nominativement les Pères de l'Église cités par saint Jérôme ou ayant vécu après lui, qui ont défendu l'opinion d'après laquelle le Céphas blâmé par Paul est différent de Pierre. Nous devons mentionner en premier lieu saint Clément d'Alexandrie, dans le livre cinquième des *Hypotyposes* et Eusèbe Pamphile qui rapporte son témoignage¹. Ajoutons-y au iv^e siècle Dorothee de Tyr, qui compte le Céphas repris par saint Paul, non parmi les Apôtres, mais parmi les soixante et douze disciples, et saint Jean Chrysostome² dont le témoignage, de même que celui de saint Grégoire le Grand, concorde avec celui de saint Jérôme, car ils sont témoins que de leur temps quelques-uns distinguaient Céphas de Pierre. Je passe sous silence l'auteur de la Chronique alexandrine, à l'an 30 après J.-C., le second OEcuménien et enfin l'auteur de l'explication des Épîtres de saint Paul qui a été attribuée à tort à saint Anselme, ainsi que les écrivains importants des temps modernes, qui ont parlé de l'opinion d'après laquelle l'apôtre Pierre est différent du disciple Céphas, comme étant leur opinion personnelle ou celle d'autrui. De nombreuses raisons, tirées du contexte de la Sainte Écriture et de l'histoire de saint Paul, militent en faveur de la même opinion. Il serait en particulier facile, si les limites d'une note le permettaient, d'appuyer fortement avec de nouveaux arguments la preuve que Pierre n'était pas à Antioche quand Paul blâma Céphas. Il est cependant certain que la presque totalité³ des écrivains latins tiennent Pierre et Céphas pour une seule et même personne⁴.

¹ « *Eccl. Hist.*, I, c. 12. »

² « T. v, Hom. 64. »

³ « Plerosque omnes. »

⁴ Migne, *Patr. lat.*, t. xxvi, col. 339 et suiv., note.

Vallarsi, on le voit, n'a rien négligé pour grossir le nombre des partisans du disciple Céphas, mais il compte parmi eux des noms qui ne doivent pas y figurer. Eusèbe et le rédacteur de la *Chronique pascale* rapportent seulement l'opinion de Clément d'Alexandrie et ne se prononcent nullement en sa faveur. On est plus surpris encore de voir apparaître ici saint Jean Chrysostome, saint Jérôme et saint Grégoire le Grand, qui n'ont jamais pensé à adopter l'explication qui distingue entre Pierre et Céphas. Quant à l'assertion que saint Pierre n'était pas à Antioche à l'époque dont parle saint Paul, Vallarsi n'en donne aucune preuve et la tradition est contre lui, comme on l'a vu par tout ce qui précède.

Un défenseur beaucoup plus fameux de l'opinion de Clément d'Alexandrie fut le célèbre jésuite Jean Hardouin (1646-1729), non moins connu par ses singularités que par sa science. Sa réputation d'érudit était si solidement établie, dit Huet, qu'il travailla en vain pendant quarante ans à la détruire, en soutenant les idées les plus étranges et les plus paradoxales. Il composa une dissertation *ex professo* sur le Céphas de l'Épître aux Galates. Elle ne parut que plusieurs années après sa mort, en 1741, dans son commentaire du Nouveau Testament¹. L'année suivante, ce commentaire fut mis à l'Index, à cause des paradoxes qu'il renfermait.

Le savant Jésuite avait répété les arguments de Val-

¹ J. Harduinus, *Commentarius in Novum Testamentum; accedit lucubratio in cuius prima parte ostenditur Cepham a Paulo reprehensum Petrum non esse*, in-f°, Amsterdam, 1741, p. 785-799 (B. N. A 1151).

larsi, mais comme il sentait bien que le terrain historique se dérobaît sous ses pieds, il avait cherché à s'appuyer surtout sur des arguments étrangers au débat. Le concile de Trente, disait-il, a déclaré la Vulgate authentique. Or la Vulgate, dans l'Épître aux Galates, lit une fois Pierre et l'autre fois Céphas. La tradition ecclésiastique s'est donc prononcée pour la distinction des noms et par conséquent pour la distinction des personnes. — Cette affirmation est fautive. Nous avons vu, au contraire, que la tradition était presque unanime en faveur de l'identité des personnes. Comme nous le dirons plus loin, Pierre et Céphas sont employés indifféremment l'un pour l'autre dans l'Épître aux Galates.

Dom Calmet (1672-1757) réfuta l'opinion d'Hardouin dans une dissertation très solide¹. D'autres savants marchèrent sur ses traces, et quelques-uns n'épargnèrent pas les reproches au savant défunt. C'est alors qu'entra dans la lice le P. François Antoine Zaccaria (1714-1795), afin de défendre celui qui ne pouvait plus se défendre lui-même². Il prétend que l'opinion de ce savant a toute la vraisemblance qu'on a le droit d'exiger pour soutenir un sentiment discutable et controversé, mais c'est là toute sa thèse : il ne va pas au delà et

¹ Calmet, *Dissertation où l'on examine si Céphas repris par saint Paul à Antioche est le même que saint Pierre*, dans le *Commentaire littéral, Épîtres de saint Paul*, t. II, Paris, 1716, p. v-xxv.

² Fr. A. Zaccaria, *Dissertazioni di storia ecclesiastica*, 2^e édit., Diss. xxxii, 3 in-4°, Rome, 1840, t. I, p. 225-232.

confesse en terminant que le nombre et l'autorité sont contre le P. Hardouin¹.

Un religieux franciscain, au contraire, Marcellin Molkenbuhr, s'efforça d'établir, en 1785, comme un fait indiscutable, que le Céphas de l'Épître aux Galates n'est point l'Apôtre saint Pierre. Malheureusement pour sa thèse, sa dissertation est pleine d'erreurs historiques et de faux raisonnements. Il fait Clément d'Alexandrie plus ancien que saint Irénée. Il va jusqu'à nier que Tertullien ait pris Céphas et saint Pierre pour le même personnage, et il rejette comme apocryphe et interpolée la correspondance entre saint Jérôme et saint Augustin, parce qu'il ne sait comment y répondre².

Dans ces dernières années, le disciple Céphas a trouvé un champion qui est allé plus loin que tous ses

¹ « Confesso che se la questione dal numero e dal l'autorità si ha a decidere, il Padre Arduino ha perduta la causa. » *Loc. cit.*, p. 232.

² Parmi les défenseurs de la même thèse, qui a recruté des adhérents, comme nous l'avons dit, à partir du xvi^e siècle, nous pouvons citer : Barthélemy Camerarius (mort après 1564), *Tractatus de jejuniis*, c. vi; Hector Pintus, hiéronymite portugais (†1584), *In Daniel.*, 1; Alexandre Carriero, doyen de l'Université de Padoue († 1726), *De potestate summi Pontificis*; Gérard Kerkerdere, né près de Maëstricht en 1678, mort en 1738, *Conatus novus de Cepha reprehensio*, (dans son *Liber de situ paradisi terrestriis*, Louvain, 1719); Girolamo Constantini, *Questione di fatto, se il Cefa ripreso da S. Paolo possa con ragione credersi il principe degli Apostoli*, Venise, 1763; Paul Opffermann, Jésuite, éditeur de la Théologie du P. Antoine, *De statu morali hominis*, part. 1, d. 3, c. 11, q. 6; J. Neubauer, *Theologia Wirceburgensis*, édit. de Paris, 1852, t. III, p. 258 et suiv.; Rautenstrauch, *Institut. juris*, t. 1, § 71; A. F. James, *Dissertation où il est irréfragablement prouvé... que Céphas, repris par saint Paul à Antioche, n'est pas le même que le prince des Apôtres*, Paris, 1846.

devanciers, Aloysio Vincenzi¹. Il est convaincu qu'on ne peut défendre l'infailibilité pontificale si le Céphas de l'Épître aux Galates est le chef de l'Église. En conséquence, il soutient non seulement que ce Céphas est un disciple, mais que Jacques et Jean, qui sont nommés au même endroit², ne sont pas davantage les Apôtres de ce nom, parce que la dignité apostolique en serait amoindrie³. De telles exagérations ne sont pas propres à prévenir en faveur de sa thèse. Il reproduit les arguments du P. Hardouin. Comme saint Paul emploie tantôt le nom de Pierre et tantôt celui de Céphas⁴, il en conclut que ce sont deux personnages différents. Mais tout le monde savait et toute la tradition affirme que c'était une seule et unique personne, qui est nommée tantôt par son nom grec, tantôt par son nom araméen, comme lorsque Jésus est appelé tantôt Messie en araméen et tantôt Christ en grec. Des arguments comme ceux de Vincenzi ne sauraient prévaloir, dans une question historique, contre l'autorité de tant de témoignages que nous avons rapportés. Aussi, même depuis le protestantisme, les plus grands noms de la science catholique se sont-ils prononcés en faveur de l'identité de Céphas et de saint Pierre : les Bellarmin, les Salmeron, les Estius, les Tirin, les Calmet, etc.⁵.

¹ A. Vincenzi, *De Hebræorum et Christianorum monarchia*, 2^e édit., Rome, 1875, p. 305 et suiv.

² Gal., II, 9.

³ A. Vincenzi, *loc. cit.*, p. 306.

⁴ Gal., II, 8, 9, 11, 14.

⁵ Parmi ceux de notre siècle, on peut nommer Windischmann, *Erklärung Galaterbriefes*, Bising, Reithmayr, etc. Voir Bacuez, *Manuel biblique*, 6^e édit., 1889, t. IV, n^o 728, p. 379.